

Délibération n° 2017-191 en date du 27 SEPTEMBRE 2017
Portant demande de subvention – Travaux de dérivation des eaux pluviales du complexe – Maison de Santé / EHPAD à Auzances

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt sept septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénéraillles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bellegarde en Marche, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 54	Votants : 56	POUR : 56
Pouvoirs : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 5	Exprimés : 56	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, RAILLARD, MARTIN, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. JOULOT à JARY, GENDRAUD à VENTENAT,

Excusés : MM. LONGCHAMBON, MATHIEU, D'HULSTER, TOURNAUD, SAUVANET.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques BIGOURET

Monsieur Alain BUJADOUX, Vice-Président, explique qu'un schéma directeur a été établi pour la réhabilitation de l'assainissement du bourg d'Auzances. La priorité est la construction d'une nouvelle station d'épuration (dossier en cours).

Afin de limiter le dimensionnement et d'améliorer le fonctionnement de la future unité de traitement, il est impératif de mener des actions sur le réseau de collecte. Il s'agit notamment :

- de réduire la quantité d'eaux claires parasites permanentes (ECPD) de 11.5 à 7 m³/h ;
- de réduire la quantité d'eaux claires parasites météoriques (ECPM) – exprimée en surface active – de 22.4 à 8 ha

Les eaux pluviales du site sont actuellement, soit connectées au réseau unitaire de la rue du Docteur Mazon, soit rejoignent le collecteur d'eaux pluviales du collège (en passant sous le collège), lequel rejoint ensuite le collecteur d'eaux usées en aval. Ce dernier est sujet à débordements.

Le Vice-Président indique que le projet consiste à dériver les eaux pluviales du complexe Maison de santé / EHPAD vers le bassin tampon de la route de Montluçon.

Les travaux comprennent :

- la création de 80 mètres de collecteur DN 500 mm
- la création de 135 mètres de collecteur DN 600 mm.

L'objectif est de réaliser ces travaux dans la continuité de ceux ~~actuellement en~~ cours à la Maison de Santé et d'anticiper ceux de l'EHPAD.

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170927-2017-191-AI
Date de télétransmission : 13/10/2017
Date de réception préfecture : 13/10/2017

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Il propose de solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet technique ;
- D'approuver le coût du projet ainsi que son plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessous

		Réseau en € HT
Dépenses prévisionnelles	Travaux	103 864.00
	Tests préalables à la réception	2 287.50
	Divers (parution, récolement...)	2 400,00
	Maîtrise foncière (rédaction de l'acte)	1 500,00
	Maîtrise d'œuvre (interne Com Com)	0.00
	TOTAL	110 051.50
Recettes prévisionnelles	Subvention du Conseil Départemental – Taux 10 %	11 005.15
	Subvention de l'Agence de l'Eau – Taux 35 %	38 518.03
	Autofinancement	60 528.32
	TOTAL	110 051.50

- De solliciter des aides publiques auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Creuse pour la réalisation de cette opération,
- Dit que ces travaux sont inscrits au budget annexe assainissement à compter de l'exercice 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 13 octobre 2017
Pour copie conforme, le 13 octobre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170927-2017-191-AI
Date de télétransmission : 13/10/2017
Date de réception préfecture : 13/10/2017